



# Malte - Fonds Structurels 2007-2013

6 mars 2007

© MINEFI – DGTPPE

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

## Introduction

### Bilan de l'utilisation des Fonds Structurels 2004-2006 et perspectives pour la période 2007-2013

Dans le cadre de sa récente intégration à l'Union Européenne, Malte a bénéficié, pour la période **2004-2006**, d'une aide importante visant à favoriser la convergence de l'île aux critères de l'UE. Ce soutien financier a atteint 89 M.€ : 67 M.€ de Fonds Structurels et 22 M.€ de Fonds de Cohésion.

Pour la période **2007-2013**, Malte bénéficiera de 855 M.€ d'aide européenne. Cette somme, qui triple la dotation annuelle de l'île par rapport à la période précédente, représente plus de 18% de son PIB. L'enveloppe se compose de 840 M.€ de Fonds de Convergence (556 M.€ de Fonds de Convergence et 284 M.€ de Fonds de Cohésion) et de 15 M.€ de Fonds de Coopération Européenne Territoriale.

## Affectation des fonds

### Document de programmation : le PND

Une analyse de la situation socio-économique du pays, nourrie notamment par la consultation de la population et de la société civile, a permis de dégager non seulement les forces et les faiblesses mais aussi les opportunités de l'île. Des domaines prioritaires ont été mis en exergue, tels l'éducation, les transports, le soutien aux entreprises, l'amélioration de l'environnement ou encore le développement de l'île de Gozo. Un programme a alors été mis en place pour atteindre ces objectifs et renforcer ainsi l'intégration européenne de Malte. Le Programme National de Développement (PND) est le document de base de programmation maltaise pour la période 2007-2013. Ce programme définit quatre objectifs stratégiques : l'appui à un développement économique compétitif basé sur la connaissance et les services, l'amélioration de la vie urbaine, le développement du capital humain et la prise en compte de la spécificité régionale de l'île de Gozo. Pour mieux atteindre ces objectifs, le PND de Malte se décline en deux programmes opérationnels (PO) :

- **Le programme opérationnel n°1 « investir dans la compétitivité pour une meilleure qualité de vie »** vise principalement à répondre aux besoins du pays en matière d'infrastructure.

Les principales orientations et dotations de ce programme, cofinancé par l'Union Européenne à hauteur de 82 % (31 % de Fonds de Cohésion et 51 % de

Fonds Européens de Développement Régional « FEDER »), sont en cours d'ajustement pour prendre en compte la réévaluation de la contribution européenne (de 805 à 855 M.€). Elles se déclinent actuellement de la façon suivante :

		<i>Dont financements UE</i>
Infrastructures (routes/ports/aéroports)	160 M.€	136 M.€ (FC)
Services d'intérêt général (énergie/eau/eaux usées)	145 M.€	123 M.€ (FEDER)
Infrastructure/environnement (ordures, etc.)	136 M.€	116 M.€ (FC)
Infrastructures pour l'appui aux entreprises	127 M.€	108 M.€ (FEDER)
Qualité de la vie urbaine	102 M.€	87 M.€ (FEDER)
Tourisme	70 M.€	60 M.€ (FEDER)
Aide aux entreprises	68 M.€	27 M.€ (FEDER)
Assistance technique	15 M.€	15 M.€ (FEDER)

- **Le programme opérationnel n° 2 « renforcer le capital humain pour plus d'emplois et une meilleure qualité de vie »** vise à financer le développement des ressources humaines et à répondre aux besoins du marché du travail du pays.

Les principales orientations et dotations de ce programme, cofinancé par l'Union Européenne à hauteur de 78% sur Fonds Social Européen (FSE), sont actuellement les suivantes :

		<i>Dont financements UE</i>
Education et niveau de formation	35,25 M.€	30 M.€
Adaptabilité au marché du travail	22 M.€	11 M.€
Egalité et insertion dans le marché du travail	20 M.€	17 M.€
Renforcement des capacités institutionnelles	14,10 M.€	12 M.€
Assistance technique	4 M.€	4 M.€

## Gestion et mise en œuvre des fonds

## Procédures de gestion et d'attribution des Fonds Structurels

Le site du PPCD pour l'accès au manuel des procédures en anglais : [www.ppcd.gov.mt/english/sf/main.htm](http://www.ppcd.gov.mt/english/sf/main.htm)

**Le PPCD** - La mise en œuvre des procédures et la coordination des programmes relèvent d'un bureau dédié, directement rattaché au Premier Ministre : le PPCD (Planning and Priorities Coordination Division). Un manuel des procédures de mise en place et d'utilisation des Fonds Structurels a été élaboré par le PPCD et peut-être consulté sur son site.

Le site du Département des Contrats : [www.contracts.gov.mt](http://www.contracts.gov.mt)

**Comment bénéficiaire des Fonds Structurels** - Les entreprises de droit local, y compris à capitaux étrangers, ont schématiquement trois options pour bénéficier des Fonds Structurels ou des opportunités de marchés ouverts par le fonds de cohésion :

- elles peuvent tout d'abord être porteuses d'un projet, et monter un dossier de demande de subvention pour le cofinancement de ce projet ;
- elles peuvent aussi bénéficier de projets déposés par d'autres organismes publics ou privés ;
- elles peuvent enfin répondre à des appels d'offres de marchés publics (ou de partenariats public-privé – PPP) lancés par les collectivités locales ou les sociétés d'économie mixte (SEM).

**Les appels d'offres** - Les procédures relatives à ces appels d'offres et à la gestion des contrats sont définies et centralisées par le Département des

Contrats du Trésor (Ministère des Finances) qui en assure la diffusion notamment sur son site internet. La liste de tous les projets publics faisant l'objet d'un appel d'offres directement administré par le Département des Contrats (en l'occurrence les projets supérieurs à 46.000 €) ainsi que les résultats de ces appels d'offres sont publiés sur ce site.

## Prévisions

### Opportunités pour les entreprises françaises au cours de la période 2007-2013

Les grands projets susceptibles d'intéresser les entreprises françaises concernent principalement l'amélioration et la mise à niveau des infrastructures (**routes, ports, aéroport, énergie électrique, eau, eaux usées, traitement des ordures**). Ces projets, rattachés au programme opérationnel n°1, sont financés sur Fonds de Cohésion (FC) ou sur Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Les sommes exactes qui seront allouées à ces infrastructures sont encore en négociation entre les différents ministères techniques concernés et le bureau du Premier Ministre.

Le site internet d'Ubifrance :

[www.ubifrance.fr](http://www.ubifrance.fr)

Une liste définitive des projets sera prochainement diffusée dans le cadre d'un guide intitulé : « **L'Utilisation des Fonds Structurels à destination des entreprises à Malte (2007-2013)** », publié par Ubifrance.

## Pour en savoir plus

Le site de la ME de La Valette :

[www.missioneco.org/malte](http://www.missioneco.org/malte)

La Mission Economique de La Valette, qui suit très attentivement le processus d'identification des projets maltais financés sur Fonds Structurels européens, est à votre disposition pour étudier, avec vous, les opportunités dont pourrait bénéficier votre entreprise.

### Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique de LA VALETTE (adresser les demandes à [lavalette@missioneco.org](mailto:lavalette@missioneco.org)).

### Clause de non-responsabilité

La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Auteur :

Mission Économique

Adresse :

B Dolphin Court, 7 Embassy Way, TA' XBIEX.

P.O. Box 13, GZIRA, GZR 1000

MALTE

Rédigée par : Nicolas BRETIN

Revue par : Michel HERMITTE

Version originale du 6 mars 2007